

## Rapport Medel 40ème congrès 2006

Le contexte général est marqué par une multiplication des réseaux européens et internationaux de magistrats : réseau des présidents de Cours suprêmes (2004), conseil consultatif des procureurs européens (2006), un conseil consultatif des juges européens (2000), réseau européen des conseils de la justice (2005), commission européenne pour l'efficacité de la justice (2002). Des réseaux spécialisés se créent : réseau européen de formation judiciaire (2000), Forum des juges de l'Union européenne pour l'environnement (2004), Groupement européen des magistrats pour la médiation (2003). Par ailleurs, Eurojustice (1999) conférence des procureurs généraux, est proche d'Eurojust. L'association des magistrats de l'Union européenne (2004) est proche de l'Ecole nationale de la magistrature.

Medel intervient depuis 1984 dans un champ où sont également présentes l'Association européenne des magistrats (AEM) et l'Association internationale des magistrats. Ces deux associations sont elles-mêmes en compétition indirecte avec l'*American Bar association*, qui notamment finance des projets juridiques dans les pays de l'Est.

Après la célébration de son 20ème anniversaire en 2005, Medel se trouve face à une double défi : élargissement et approfondissement.

### Elargissement

**Elargissement associatif. L'association des procureurs tchèques**, qui avait participé à plusieurs réunions du conseil d'administration, a demandé son adhésion au Conseil de Prague. Cette adhésion a été reçue à l'unanimité. **L'association des juges serbes** était également présente au CA.

Des contacts prometteurs ont enfin été pris lors du déplacement d'une partie du bureau à Bucarest, en octobre. Un séminaire sur la responsabilité et une visite en juridiction ont eu lieu. La **magistrature roumaine** est apparue à un tournant : les limites d'une association unique, même tempérée par l'existence de multiples associations locales apparaissent. La magistrature roumaine est attaquée sur le terrain de la responsabilité, où elle est vulnérable en raison de pratiques de corruption qui se sont prolongées. Dans ce contexte, des magistrats pourraient s'engager dans un syndicat, pour défendre les valeurs des droits de l'homme et d'une justice en charge de les garantir. Cet engagement témoignerait aussi d'une volonté de tourner une page dans l'histoire de la justice roumaine, à la veille de l'adhésion à l'Union européenne.

Sur le plan international, le président de Medel était présent lors de la constitution de **l'association des magistrats latino américains**, en septembre 2006. Medel est également en contact avec **le réseau euro méditerranéen des droits de l'homme**.

Dans les pays qui connaissent une association unique, celle-ci peut adhérer à la fois à Medel et à l'AEM : c'est une opportunité, pour les magistratures qui ne connaissent pas le pluralisme de la représentation sur un plan interne, d'en faire l'expérience sur le plan international, et de s'impliquer, même imparfaitement, dans la défense des valeurs qui sont la raison d'être de

MEDEL, définies dans ses statuts et dans la déclaration de Palerme. Enfin, si les adhésions récentes ont été faites par consensus, il faut rappeler que les statuts de MEDEL prévoient une procédure d'adhésion (art. 19 à 22).

**Elargissement des contacts institutionnels.** Medel participe aux conseils consultatifs de magistrats, dans le cadre du conseil de l'Europe. A Moscou, le conseil des procureurs a travaillé sur *les devoirs du procureur envers les victimes et les témoins, « en particulier ceux qui sont mineurs »*. A Strasbourg, le conseil des juges a travaillé sur *le rôle du juge et l'équilibre entre la protection de l'intérêt public et des droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*. En 2007, les travaux concerneront les conseils supérieurs de la magistrature. Medel a également participé aux réunions du CEPEJ, qui a rendu cette année un premier rapport sur l'évaluation des systèmes judiciaires.

Dans le cadre de l'UE, Medel a été reçue au conseil par le directeur général en charge de la JAI, M. Bizjak (contact formel et diplomatique). L'association a également été reçue par le secrétaire général de la justice allemande, M. Diwell, pour un tour d'horizon dans la perspective de la présidence allemande. En revanche, les échanges avec la Commission sur le livre vert « *Non bis in idem* » ont été décevants, et ont donné le sentiment que l'unique préoccupation de la Commission était l'efficacité des poursuites. C'est pourquoi Medel s'est abstenue de répondre aux autres livres verts concernant le domaine judiciaire.

Les contacts institutionnels sont nécessaires pour maîtriser l'information et infléchir, au moins à la marge, la décision publique. Toutefois, si le travail dans le cadre des commissions du Conseil de l'Europe correspond tout à fait à la nature de Medel, le choix des contacts dans les autres institutions doit faire l'objet de réflexions au cas par cas.

## **Approfondissement**

**Nouveaux thèmes de réflexion.** Les idées défendues par l'association sur les valeurs qui fondent **l'indépendance de la magistrature**, développées notamment dans les statuts et la déclaration de Palerme (1993) recueillent aujourd'hui un consensus. Elles ont été largement reprises dans les textes produits notamment par le conseil consultatif des juges européens, même si leur application sur le terrain demeure encore très imparfaite.

Par ailleurs, le **Corpus juris**, soutenu par Medel, fait l'objet d'obstacles politiques majeurs, depuis que le choix a été fait à Nice d'un système Eurojust, Europol, Olaf. La réunion informelle qui s'est tenue au parlement européen à l'occasion des dix ans de l'appel de Genève a permis de le vérifier. De plus, quand il est évoqué, le parquet européen est souvent dissocié des autres thèmes du *Corpus juris*, qui proposait un système global, cohérent et garantissant un équilibre entre garantie des droits et efficacité des poursuites.

Le thème de la **responsabilité** n'avait en revanche jamais été traité. Il a fait l'objet du séminaire du CA à Prague et d'une journée d'échanges à Bucarest. La mise en cause de la responsabilité des magistrats apparaît de plus en plus comme un moyen pour le pouvoir d'établir un rapport de forces avec la magistrature.

Medel n'avait pas encore traité du thème du **droit à l'épreuve de la mondialisation**, sauf à l'occasion de sa participation aux Forum sociaux européen de Florence et de Paris. L'organisation d'un colloque à Madrid, en coopération avec le centre d'études judiciaires, qui forme les personnels de justice en Espagne, marque de ce point de vue une importante avancée.

Les interventions à ce colloque seront mises en ligne et feront l'objet d'une publication. Elles ont notamment mis en évidence l'importance du développement du droit international des affaires, concomitante d'une domination croissante du droit anglo-saxon, de l'arbitrage, et du lobbying dans les institutions internationales créatrices de droit (notamment les instances européennes). Les enjeux sont généralement présentés comme technique, alors qu'ils sont profondément politiques.

**Nouvelles luttes.** Les rapports de forces entre magistrature et pouvoirs exécutifs se sont multipliés. En République tchèque (refus du ministre de nommer une promotion de l'école de la magistrature, projets imposant une déclaration de fortune, tentative du président de la

République de révoquer la présidente de la Cour suprême), en Grèce (absence d'actualisation des salaires depuis dix ans, nouveau système de fixation de la rémunération par une commission spéciale), au Portugal (attaques contre le procureur général autonome, et mise en place d'une politique pénale permettant à l'autorité politique d'intervenir dans les dossiers)... La situation de la magistrature italienne connaît un répit depuis le changement de gouvernement, sans toutefois que soient remis en cause dans l'immédiat les lois contestables du gouvernement Berlusconi. La violence des attaques de la magistrature française, notamment par le ministre de l'intérieur, place peut-être la France dans une situation comparable à celle de l'Italie berlusconienne.

Des situations individuelles, emblématiques ont justifié une intervention de Medel. Ainsi, en France, Medel a signé l'appel en faveur de Didier Peyrat mis en cause par son procureur général pour avoir écrit un article politiquement incorrect. Medel a également pris l'initiative d'une pétition de soutien international à Renaud van Ruymbeke, mis en cause par le garde des sceaux. Enfin, les plus récentes attaques du ministre de l'intérieur, ne permettaient pas de considérer cette affaire comme étant une affaire simplement nationale. Elle était emblématique d'un mépris des principes qui fondent l'Etat de droit et méritait à ce titre l'expression d'une désapprobation européenne. Enfin, Medel a signé l'appel pour la vérité dans l'affaire de l'assassinat du juge Borrel.

Medel est également intervenue au soutien de collègues géorgiens, qui ont été révoqués de leurs fonctions sans procédure équitable, au prétexte de lutte contre la corruption. Ce soutien a pris des formes diverses. Il a été pris en considération au Conseil de l'Europe sans toutefois permettre l'expression d'une volonté politique suffisamment déterminée pour remettre en cause ces pratiques.

Eric Alt